



AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE
Le 09 juillet 2025
VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION
033-398731489-20250709-D00184210-DE

EXTRAIT N°001842
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

Séance du 09 juillet 2025

Aujourd'hui, le **mercredi neuf juillet deux mille vingt-cinq**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siège, sous la présidence de M. Nordine GUENDEZ.

PRÉSENTS :

M. Nordine GUENDEZ, Mme Monique BALESTIBAUD, M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM en visioconférence, Mme Audrey DUGAL, M. Gérard NOËL

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Stéphane PFEIFFER donne pouvoir à Mme Monique BALESTIBAUD
M. Jean-Jacques PUYOBRAU donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ

AQUITANIS

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE BORDEAUX METROPOLE

REUNION DU BUREAU DU 09 JUILLET 2025

N° de Rapport : 25-049
Code direction : DG
Nom du référent : JL. GORCE
Nom du rapporteur : JL. GORCE

I. RAPPORT : COMPTE RENDU DU BUREAU DU 17 JUIN 2025

Le mardi 17 juin 2025, le Bureau d'aquitanis a tenu réunion à 14h30, au sein du Siège situé 1 Avenue André REINSON à Bordeaux.

Il est demandé au Bureau de valider le projet de compte rendu ci-joint.

II. DELIBERATION : VALIDATION DU COMPTE RENDU DU BUREAU DU 17 JUIN 2025

*Après avoir pris connaissance du Rapport ;
Vu le projet de compte rendu annexé au présent Rapport ;*

Attendu que la validation des comptes rendus du Bureau s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés ;

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE :

ABSTENTIONS :

Voix POUR : 7

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Bureau valide à l'unanimité le compte rendu du Bureau du 17 juin 2025.

Fait à Bordeaux,

Le Président,





AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE

Le 09 juillet 2025

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

033-398731489-20250709-D00184310-DE

E X T R A I T N°001843
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

Séance du 09 juillet 2025

Aujourd'hui, le **mercredi neuf juillet deux mille vingt-cinq**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Sièges, sous la présidence de M. Nordine GUENDEZ.

PRÉSENTS :

M. Nordine GUENDEZ, Mme Monique BALESTIBAUD, M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM en visioconférence, Mme Audrey DUGAL, M. Gérard NOËL

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Stéphane PFEIFFER donne pouvoir à Mme Monique BALESTIBAUD
M. Jean-Jacques PUYOBRAU donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ

**II. DELIBERATION : AMBARES-ET-LAGRAVE- ZAC CENTRE VILLE SECTEUR A-
DEMANDE D'AUTORISATION D'ACQUISITION DE LA PROPRIETE DES CONSORTS S.**

Après avoir pris connaissance du Rapport ;

Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés,

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE : ABSTENTIONS : Voix POUR : 5

M. GUENDEZ ne prend pas part au vote ni aux débats.

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Bureau autorise à l'unanimité le Directeur Général ou tout autre Directeur habilité par la délégation de signature en vigueur à signer le ou les sous-seing d'acquisition et de cession ainsi que les actes authentiques correspondants, le tout avec, si besoin, faculté de substitution par tout clerc de l'étude du notaire désigné pour recevoir l'acte.

Fait à Bordeaux,
Le Président,





AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE

Le 09 juillet 2025

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

033-398731489-20250709-D00184410-DE

EXTRAIT N°001844
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

Séance du 09 juillet 2025

Aujourd'hui, le **mercredi neuf juillet deux mille vingt-cinq**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siègé, sous la présidence de M. Nordine GUENDEZ.

PRÉSENTS :

M. Nordine GUENDEZ, Mme Monique BALESTIBAUD, M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM en visioconférence, Mme Audrey DUGAL, M. Gérard NOËL

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Stéphane PFEIFFER donne pouvoir à Mme Monique BALESTIBAUD
M. Jean-Jacques PUYOBRAU donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ

**II. DELIBERATION : OPE-AMBARES-ET-LAGRAVE-ZAC CENTRE VILLE- SECTEUR A-
DEMANDE D'AUTORISATION D'ANNULATION DE SERVITUDES RECIPROQUES AVEC
LA SCI S.**

Après avoir pris connaissance du Rapport ;

Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés,

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE :

ABSTENTIONS :

Voix POUR : 5

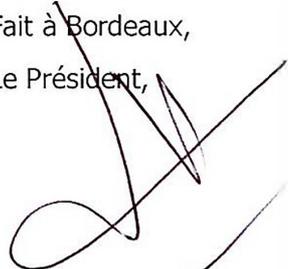
M. GUENDEZ ne prend pas part au vote ni aux débats.

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Bureau autorise à l'unanimité le Directeur Général ou tout autre Directeur habilité par la délégation de signature en vigueur à signer la convention d'annulation de la servitude de passage réciproque ainsi que l'acte authentique correspondant, le tout avec, si besoin, faculté de substitution par tout clerc de l'étude du notaire désigné pour recevoir l'acte.

Fait à Bordeaux,

Le Président,





AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE

Le 09 juillet 2025

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION
033-398731489-20250709-D00184510-DE

E X T R A I T N°001845
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

Séance du 09 juillet 2025

Aujourd'hui, le **mercredi neuf juillet deux mille vingt-cinq**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siègè, sous la présidence de M. Nordine GUENDEZ.

PRÉSENTS :

M. Nordine GUENDEZ, Mme Monique BALESTIBAUD, M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM en visioconférence, Mme Audrey DUGAL, M. Gérard NOËL

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Stéphane PFEIFFER donne pouvoir à Mme Monique BALESTIBAUD
M. Jean-Jacques PUYOBRAU donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ

II. DELIBERATION : ZAC DE BIGANOS QUARTIER FACTURE-CESION PAR BAIL A CONSTRUCTION ET PROMESSE DE VENTE

*Après avoir pris connaissance du Rapport ;
Vu l'article R421-16 du CCH ;*

Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés,

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE :

ABSTENTIONS :

Voix POUR : 7

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Bureau autorise à l'unanimité le Directeur Général ou tout autre Directeur habilité par la délégation de signatures en vigueur, à signer la promesse de bail à construction puis l'acte authentique correspondant, le tout avec, si besoin, faculté de substitution par tout clerc de l'étude du notaire désigné pour recevoir l'acte.

ARTICLE 2 : Le Bureau autorise à l'unanimité le Directeur Général ou tout autre Directeur habilité par la délégation de signatures en vigueur, à signer la promesse de vente, puis l'acte authentique correspondant, le tout avec, si besoin, faculté de substitution par tout clerc de l'étude du notaire désigné pour recevoir l'acte.

Fait à Bordeaux,

Le Président,





AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE
Le 09 juillet 2025
VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION
033-398731489-20250709-D00184610-DE

E X T R A I T N°001846
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

—————
Séance du 09 juillet 2025
—————

Aujourd'hui, le **mercredi neuf juillet deux mille vingt-cinq**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siège, sous la présidence de M. Nordine GUENDEZ.

PRÉSENTS :

M. Nordine GUENDEZ, Mme Monique BALESTIBAUD, M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM en visioconférence, Mme Audrey DUGAL, M. Gérard NOËL

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Stéphane PFEIFFER donne pouvoir à Mme Monique BALESTIBAUD
M. Jean-Jacques PUYOBRAU donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ

II. DELIBERATION : OPE-BORDEAUX-BASTIDE NIEL-DEMANDE D'AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT D'AMODIATION PLACES DE STATIONNEMENT ILOT B127

Après avoir pris connaissance du Rapport ;

Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés,

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE :

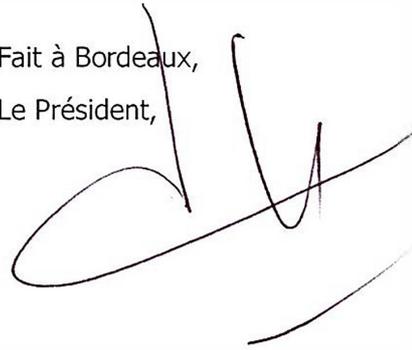
ABSTENTIONS :

Voix POUR : 7

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Bureau autorise à l'unanimité le Directeur Général ou tout autre Directeur habilité par la délégation de signature en vigueur à signer le contrat d'amodiation et les actes afférents nécessaires sur 30 ans de 9 places de stationnement au sein de l'îlot B127 de la ZAC Bastide Niel avec, si besoin faculté de substitution par tout clerc de l'étude du notaire désigné pour recevoir l'acte.

Fait à Bordeaux,
Le Président,





AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE
Le 09 juillet 2025
VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION
033-398731489-20250709-D00184710-DE

EXTRAIT N°001847
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

—————
Séance du 09 juillet 2025
—————

Aujourd'hui, le **mercredi neuf juillet deux mille vingt-cinq**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siège, sous la présidence de M. Nordine GUENDEZ.

PRÉSENTS :

M. Nordine GUENDEZ, Mme Monique BALESTIBAUD, M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM en visioconférence, Mme Audrey DUGAL, M. Gérard NOËL

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Stéphane PFEIFFER donne pouvoir à Mme Monique BALESTIBAUD
M. Jean-Jacques PUYOBRAU donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ

II. DELIBERATION : BORDEAUX 74 QUAI DE BRAZZA-DEMANDE AUTORISATION SIGNATURE ACTE PUBLICATION SERVITUDE DE PASSAGE DE CANALISATIONS DE RESEAU DE CHALEUR URBAIN AU PROFIT DE BORDEAUX METROPOLE

Après avoir pris connaissance du Rapport ;

Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés,

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE :

ABSTENTIONS :

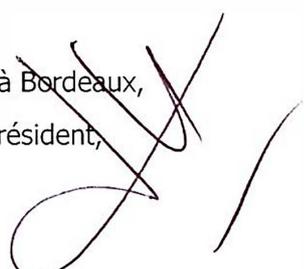
Voix POUR : 7

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Bureau autorise à l'unanimité le Directeur Général ou tout autre Directeur habilité en vertu des délégations de signature en vigueur, à signer l'acte notarié de régularisation de l'autorisation de passage, valant convention de servitudes signée au profit de Bordeaux Métropole, avec faculté de substitution par tout clerc de l'étude du notaire désigné pour recevoir l'acte.

Fait à Bordeaux,

Le Président,





AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE

Le 09 juillet 2025

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

033-398731489-20250709-D00184810-DE

E X T R A I T N°001848
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

Séance du 09 juillet 2025

Aujourd'hui, le **mercredi neuf juillet deux mille vingt-cinq**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Sièges, sous la présidence de M. Nordine GUENDEZ.

PRÉSENTS :

M. Nordine GUENDEZ, Mme Monique BALESTIBAUD, M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM en visioconférence, Mme Audrey DUGAL, M. Gérard NOËL

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Stéphane PFEIFFER donne pouvoir à Mme Monique BALESTIBAUD
M. Jean-Jacques PUYOBRAU donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ

**II. DELIBERATION : OPE-BASSENS-RESIDENCE YVES MONTAND-DEMANDE
D'AUTORISATION DE CESSION A BORDEAUX METROPOLE**

Après avoir pris connaissance du Rapport ;

Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés,

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE :

ABSTENTIONS :

Voix POUR : 7

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Bureau autorise à l'unanimité le Directeur Général ou tout autre Directeur habilité par la délégation de signatures en vigueur à signer la promesse de vente ainsi que l'acte authentique correspondant, le tout avec, si besoin, faculté de substitution par tout clerc de l'étude du notaire désigné pour recevoir l'acte.

Fait à Bordeaux,
Le Président,





AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE

Le 09 juillet 2025

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

033-398731489-20250709-D00184910-DE

E X T R A I T N°001849
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

Séance du 09 juillet 2025

Aujourd'hui, le **mercredi neuf juillet deux mille vingt-cinq**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siège, sous la présidence de M. Nordine GUENDEZ.

PRÉSENTS :

M. Nordine GUENDEZ, Mme Monique BALESTIBAUD, M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM en visioconférence, Mme Audrey DUGAL, M. Gérard NOËL

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Stéphane PFEIFFER donne pouvoir à Mme Monique BALESTIBAUD
M. Jean-Jacques PUYOBRAU donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ

II. DELIBERATION : OPE- ST LOUBES-RUE MAX LINDER--DEMANDE AUTORISATION ACQUISITION PROPRIETE CONSORTS R.

*Après avoir pris connaissance du Rapport ;
Vu l'article R421-16 du CCH ;*

Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés,

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE :

ABSTENTIONS :

Voix POUR : 7

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Bureau autorise à l'unanimité le Directeur Général ou tout autre Directeur habilité par la délégation de signatures en vigueur, à signer l'acte d'acquisition des parcelles E 2744, E 2749 et E 2752, le tout avec, si besoin, faculté de substitution par tout clerc de l'étude du notaire désigné pour recevoir l'acte.

Fait à Bordeaux,
Le Président,





AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE

Le 09 juillet 2025

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

033-398731489-20250709-D00185010-DE

E X T R A I T N°001850
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

—————
Séance du 09 juillet 2025
—————

Aujourd'hui, le **mercredi neuf juillet deux mille vingt-cinq**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Sièges, sous la présidence de M. Nordine GUENDEZ.

PRÉSENTS :

M. Nordine GUENDEZ, Mme Monique BALESTIBAUD, M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM en visioconférence, Mme Audrey DUGAL, M. Gérard NOËL

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Stéphane PFEIFFER donne pouvoir à Mme Monique BALESTIBAUD
M. Jean-Jacques PUYOBRAU donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ

**II. DELIBERATION : CENON RESIDENCE LES VICTORINES-DEMANDE
AUTORISATION DE CESSION DES ESPACES COMMUNS A L'ASL**

*Après avoir pris connaissance du Rapport ;
Vu l'article R421-16 du CCH ;*

Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés,

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE :

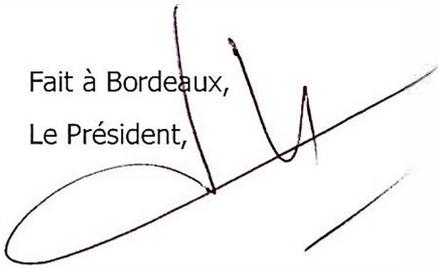
ABSTENTIONS :

Voix POUR : 7

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Bureau autorise à l'unanimité le Directeur Général ou tout autre Directeur habilité par la délégation de signatures en vigueur, à signer l'acte de cession des espaces communs au profit de l'ASL, le tout avec, si besoin, faculté de substitution par tout clerc de l'étude du notaire désigné pour recevoir l'acte.

Fait à Bordeaux,
Le Président,





AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE
Le 09 juillet 2025
VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION
033-398731489-20250709-D00185110-DE

E X T R A I T N°001851
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

Séance du 09 juillet 2025

Aujourd'hui, le **mercredi neuf juillet deux mille vingt-cinq**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Sièges, sous la présidence de M. Nordine GUENDEZ.

PRÉSENTS :

M. Nordine GUENDEZ, Mme Monique BALESTIBAUD, M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM en visioconférence, Mme Audrey DUGAL, M. Gérard NOËL

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Stéphane PFEIFFER donne pouvoir à Mme Monique BALESTIBAUD
M. Jean-Jacques PUYOBRAU donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ

II. DELIBERATION : BORDEAUX - « TRIBEQUA T2 » – DEMANDE D'AUTORISATION D'ACQUISITION D'UNE RESIDENCE UNIVERSITAIRE D'ENVIRON 207 LOGEMENTS COLLECTIFS - ZAC SAINT JEAN BELCIER ILOT 8.3D – RUE D'ARMAGNAC

Après avoir pris connaissance du Rapport ;

Vu les articles R421.16 et 18 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés,

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE :

ABSTENTIONS :

Voix POUR : 7

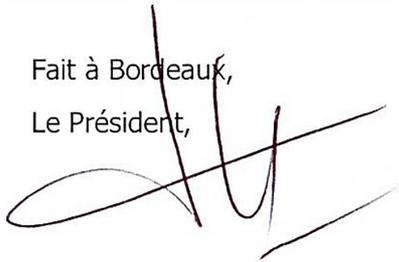
DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Bureau valide à l'unanimité le prix de revient et le plan de financement de cette opération.

ARTICLE 2 : Le Bureau autorise à l'unanimité le Directeur Général ou tout autre Directeur habilité par la délégation de signatures en vigueur à signer le contrat de réservation et l'acte authentique d'achat correspondant, le tout avec, si besoin, faculté de substitution par tout clerc de l'étude du notaire désigné pour recevoir l'acte.

Fait à Bordeaux,

Le Président,





AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE

Le 09 juillet 2025

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

033-398731489-20250709-D00185210-DE

E X T R A I T N°001852
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

Séance du 09 juillet 2025

Aujourd'hui, le **mercredi neuf juillet deux mille vingt-cinq**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siège, sous la présidence de M. Nordine GUENDEZ.

PRÉSENTS :

M. Nordine GUENDEZ, Mme Monique BALESTIBAUD, M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM en visioconférence, Mme Audrey DUGAL, M. Gérard NOËL

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Stéphane PFEIFFER donne pouvoir à Mme Monique BALESTIBAUD
M. Jean-Jacques PUYOBRAU donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ

II. DELIBERATION : VALIDATION DU PRINCIPE D'INTERVENTION - ACQUISITION D'ENVIRON 17 LOGEMENTS COLLECTIFS 19 RUE SON TAY - BORDEAUX

Après avoir pris connaissance du Rapport ;

Vu les articles R421.16 et 18 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés,

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE :

ABSTENTIONS :

Voix POUR : 7

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Bureau valide à l'unanimité le principe d'intervention, le prix de revient et le plan de financement de l'opération présentée.

Fait à Bordeaux,

Le Président,

